

ACRGTO MÉDIA

RELATIONS DU TRAVAIL

Bulletin d'information de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
RÉSERVÉ AUX EMPLOYEURS DU SECTEUR GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

VOL. 3 NUMÉRO 5 • 30 JUIN 2010

NOUVELLES DU SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL

L'ACRGTO • MÉDIA
RELATIONS DU TRAVAIL
est publié par le Service des
communications
de l'ACRGTO.

Siège social, Québec

435, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 2J5

Téléphones
418 **529.2949**
1 800 463.4672
Télécopieur
418 529.5139

Bureau de Montréal

7905, boulevard Louis-Hippolyte-
Lafontaine, bureau 100
Anjou (Québec) H1K 4E4

Téléphones
514 **354.1362**
1 877 903.1362
Télécopieur
514 354.1301

Internet

Site : www.acrgtq.qc.ca

Courriel général :
acrgtq@acrgtq.qc.ca

Copyright © ACRGTQ 2008

NÉGOCIATION 2010-2013 ENTENTE DE PRINCIPE DU 21 JUIN 2010

Ce bulletin résume l'entente de principe intervenue le 21 juin dernier à la table centrale de négociation du secteur génie civil et voirie. Elle est basée sur une recommandation du médiateur-conciliateur du ministère du Travail.

Cette entente de principe permet d'entreprendre les négociations aux tables particulières des métiers et occupations.

Indemnité de présence (a. 19.01 1)) :

- Ajout cas de force majeure

Indemnité de congés annuels (a. 20.01 3)) :

- Ajout « maladie » dans le titre

Revêtement de chaussées (a. 21.13 2)) :

- Repos journalier à 9 h pour région de Montréal

Utilisation du véhicule (a. 24.02 3)) :

- 0,44 \$/km

Frais de déplacement (24.06)) :

- 120 km et - : per diem : + 2,5 %/jour/an
- 120 km et + : pension :
Règle des métiers de l'acier + 3 \$/jour/an
Maximum 7 jours/semaine

Baie James, chantiers isolés, etc. :

- Sortie périodique (a. 24.12 1)) : 35/10, 32/9, 28/8
- Temps de transport quotidien (a. 24.04 3)) : de 40 à 30 minutes

La Romaine :

- Sortie périodique (a. 24.12 1)) : 35/10, 32/9, 28/8
(temps de transport : maximum 8 heures aller-retour)

- Temps de transport quotidien (a. 24.04 3)) : de 40 à 30 minutes

Équipements de sécurité (a. 26.06 5)) :

- + 0,05 \$ en 2012

Vaccins (26.02 8)) :

- Remboursement vaccins hépatite A et B pour salariés exposés aux eaux usées, contaminées et égouts

Congés spéciaux :

- Ajout bru et gendre (a. 27.02 a))
- Ajout 1 jour ouvrable (a. 27.02 f))

Masse monétaire (inclut salaire, vacances, retraite, assurances) :

- 1,6 % + 0,25 \$ (incluant 0,10 \$ pour avantages sociaux) à la signature en 2010
- 2,1 % + 0,25 \$ (incluant 0,20 \$ pour avantages sociaux) 2^e année en mai 2011
- 2,2 % + 0,25 \$ (incluant 0,30 \$ pour avantages sociaux) 3^e année en mai 2012

Annexe D :

- Taux de salaire entre 18 h 30 et 6 h 30 :
+ 0,50 \$/h à la signature en 2010
+ 0,25 \$/h 2^e année en mai 2011

* Les taux de salaire applicables à la signature de la convention collective seront disponibles sous peu sur notre site Internet www.acrgtq.qc.ca. ■